

INTITULE DE L'ACTION

Diplôme d'État d'Ambulancier

FICHE MÉTIER

L'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier sont des professionnels de santé pleinement intégrés à la chaîne des soins. Ces professionnels en sont même souvent les premiers maillons.

L'ambulancier transporte les blessés, les malades, les personnes handicapées ou âgées vers les hôpitaux, les cliniques ou les maisons de retraite, au moyen de véhicules spécialement adaptés : les ambulances, pour le transport allongé ; les véhicules sanitaires légers (VSL), pour le transport assis.

Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient : il l'aide à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard. Durant la durée du trajet, il veille à son confort et à son état de santé. Il peut intervenir en cas de besoin pour apporter les premiers secours (bouche-à-bouche, massage cardiaque...). Il est souvent secondé par un auxiliaire ambulancier.

En plus de la conduite, l'ambulancier doit assurer la tenue des divers documents administratifs (hospitaliers, sécurité sociale...), l'établissement des dossiers, la perception de la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter. Avant et après toute intervention, il assure la vérification et l'entretien des matériels (bouteille d'oxygène, brancard...) du véhicule.

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge, par exemple), mais aussi dans le secteur public hospitalier.

OBJECTIFS

- D'assurer, la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.
- De réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.
- D'exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou de transport d'équipe de transplantation.
- De réaliser des actes de soin dans son champ de compétence lors d'un cas d'état d'urgence déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plan de sanitaire.
- D'exercer son activité au sein d'entreprise de transport sanitaire, d'établissement de soins, de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle

PUBLIC VISÉ

- Être âgé de 18 ans
- Salarié, demandeur d'emploi, agent de collectivités.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

PRÉREQUIS

- Permis B hors période probatoire
- Certificat médical d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Certificat médical de non contre-indication et de vaccinations obligatoire aux professions de santé.
- Être titulaire du B1
- Réussite aux épreuves du concours.

POSITIONNEMENT

Concours :

Épreuve d'admissibilité : sélection sur dossier composé d'un CV, Lettre de motivation, projet professionnel motivé ou situation.

Épreuve d'admission : ORAL

MODALITES & DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

La formation est accessible par concours uniquement. Les épreuves de sélection sont organisées entre octobre et décembre.

L'entrée en formation est prévue en janvier 2024.

MOYENS PRÉVUS

- **Moyens pédagogiques**
 - Documentation remise au stagiaire
 - Support de cours
 - Mise en situation professionnelle
 - Travaux pratiques
 - Simulations
- **Moyens techniques**
 - Ordinateurs
 - Vidéo projecteur
 - Imprimante laser couleur, scanner
 - Tableau numérique

- **Moyens d'encadrement**

- Cadre hygiéniste ; expérience professionnelle de plus de 40 ans dans le domaine hospitalier
- Formateur infirmier ; expérience professionnelle de plus de 40 ans dans le domaine hospitalier
- Ambulancier
- Chef d'entreprise

CONTENU DE FORMATION

L'enseignement en Institut comprend 10 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Module 1	L'accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 heures
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque.	21 heures
Module 3	Évaluation de l'état clinique d'une personne	77 heures
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.	182 heures
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 heures
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 heures
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 heures
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 heures
Module 9	Traitement des informations	35 heures
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.	70 heures

Le diplôme d'État, délivré par un jury régional, suppose d'avoir validé tous les modules et l'ensemble des compétences en stage.

Compétence 1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
Compétence 2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
Compétence 3	Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
Compétence 4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
Compétence 5	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Compétence 6	Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
Compétence 7	Informier et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Compétence 8	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
Compétence 9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Compétence 10	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
Compétence 11	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution**

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur.
- **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

- **Sanction**

- Présenter et valider l'ensemble des épreuves d'évaluation des 10 modules composant le D.E.A.
- Effectuer la totalité des stages (245h) et valider toutes les 11 compétences exigées par ceux-ci.
- Respecter l'ensemble des éléments contenus dans le contrat signé avec l'organisme de formation.
- Les résultats seront transmis à la DGCOPOP (Direction générale de la cohésion et des populations) / (organisme certificateur), la diplomation intervenant à la suite de la tenue et aux délibérations d'un jury final.
- Sera considéré comme **Ambulancier Diplômé d'État** à la parution de la liste des diplômés (environs 5 jours après les délibérations du jury final).

DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Durée totale de la formation : 801 heures réparties sur 6 mois pour une formation en cursus classique. **23 semaines alternant les périodes de cours (théoriques et pratiques) et celles de stages.**

- **16 semaines d'enseignement théorique soit 556 heures**
- **7 semaines de formation en milieu professionnel soit 245 heures**
- **Date de début de la formation** : 03 / 01 / 2024
- **Date de fin de la formation** : 17 / 06 / 2024

Horaires

- **Horaires d'enseignement** : 35 heures / hebdomadaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 13h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 14h00
Soit 8h	Soit 8h	Soit 5h00	Soit 8h	Soit 6h00

Rythme

- **En continu**, si la formation se déroule en initiale.

Cout de la formation : 8500 €

Lieu : 53 Avenue du Général de Gaulle à Cayenne.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge, par exemple), mais aussi dans le secteur public hospitalier.

SUITE DE PARCOURS

Il est possible de suivre :

- Après un nombre d'année d'expérience, l'ambulancier peut devenir ambulancier dans un SMUR ou un SAMU après avoir suivi une formation complémentaire de conducteur d'ambulancier de SMUR.
- De devenir régulateur en transport sanitaire.